

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : MM. Stéphane BOUILAUD, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Christophe HOGARD, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD, M. Noël VERDON

Excusés : Mme Anne AUBIN-SICARD, M. Pierre CAREIL

Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2025

Membres en exercice : 12

Présents : 10

Votants : 10

---

**Convention d'expérimentation entre Valobat et Trivalis  
Amélioration de la consigne de tri plastiques**

**Vu** la délibération D035-COS250325 du 25 mars 2025 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

**Considérant** que Valobat est un éco-organisme à ce jour agréé sur les filières de responsabilité élargie du producteur visées au 4°, 10° et 14° de l'article L. 541-10-1 du Code de l'environnement, c'est-à-dire celles relatives aux produits et matériaux du Bâtiment (REP PMCB), aux éléments d'ameublement (REP EA), et aux articles de bricolage et de jardin (REP ABJ).

**Considérant** que Trivalis a signé pour le compte de ses collectivités adhérentes les contrats-types de soutiens opérationnels et financiers dans le cadre des filières de REP PMCB, EA et ABJ.

**Considérant** que Valobat a la qualité d'Eco-organisme désigné pour la prise en charge opérationnelle du Flux Plastiques multi-REP en application du contrat-type proposé dans le cadre de la REP PMCB.

**Considérant** que la présence de nombreux déchets indésirables collectés dans les contenants mis à disposition sur le département de la Vendée pour recueillir le Flux Plastiques a été constatée.

**Considérant** que dans ce cadre, Valobat et Trivalis se sont rapprochés pour expérimenter pendant 6 mois sur les déchèteries vendéennes de nouvelles mesures de tri relatives au Flux Plastiques multi-REP. Cette expérimentation vise à évaluer si ces mesures permettent une meilleure compréhension par les usagers ainsi qu'une amélioration de la qualité du Flux Plastiques, notamment en matière de taux de recyclage et de taux de refus de tri.

**Considérant** qu'une convention doit être conclue entre Trivalis et Valobat afin de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles les parties réalisent l'expérimentation.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

**Approuver** la convention d'expérimentation, dont le projet est joint en annexe, à intervenir entre Valobat et Trivalis,

**Autoriser** le Président à signer la convention ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

**Approuve** la convention d'expérimentation, dont le projet est joint en annexe, à intervenir entre Valobat et Trivalis,

**Autorise** le Président à signer la convention ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).

**Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée**

31, rue de l'Atlantique – CS 30605 – 85015 LA ROCHE SUR YON

Tél : 02.51.451.451 ~ Fax : 02.51.451.450